



Déménagement agence illégale

Par **Ismaelle**, le **11/08/2020** à **10:39**

Bonjour à tous,

Voilà cela va faire une semaine que j'ai emménagé dans mon premier studio. Cela c'est fait sous pression que mon ancien logement aller être détruit. J'ai donc déboursé 210€ au club de l'immo pour qu'ils me donnent une liste de studio dans mes tarifs et que je n'ai pas à payer de frais d'entrée. J'ai contacté l'agence Flogestim qui m'a fait visiter un studio trop petit pour moi et mon chien puis finalement un second qui dépassé ce que je m'étais fixé mais encore une fois c'était urgent j'ai donc accepté. L'agence qui est également propriétaire était au courant de ma situation. Je reviens pour signer le bail. Ne sachant pas à quoi doit ressembler un bail je signe les papiers que l'on me donne me disant que la dame connaît son métier. Finalement je vais voir ma conseillère mission locale avec les papiers afin de faire ma demande d'APL. Elle me dit qu'elle n'a jamais vu ça, que ce n'est pas un bail et que ces papiers ne me servent à rien et que de plus ils ne m'ont pas fait d'attestation comme quoi j'ai bien donné la caution. J'appelle donc l'agence, l'homme que j'ai au téléphone me dit sans honte que sa femme n'a jamais fait de bail de sa vie. Cela fait pourtant un moment qu'ils ont leur agence. J'y retourne pour faire les papiers correctement. Heureusement l'apprentie est plus doué qu'eux. Entre temps j'ai le droit à des réflexions désobligeantes de la part des deux propriétaires qui n'ont aucun professionnalisme.

Plus tard je regarde sur internet les avis sur cette agence. Qu'elle n'est pas ma surprise en lisant les avis qui sont tous défavorables conseillant de fuir cette agence qui a pour habitude de laisser les gens dans des studios insalubres (il y a eu effectivement beaucoup de ménage à faire et il y a de la moisissure), sans chauffage l'hiver et le propriétaire n'hésite pas à rentrer sans autorisation ainsi qu'expulser les gens de façon illégale et ne pas rendre la caution. Je continue mes recherches et découvre qu'effectivement ils sont connus sur Orléans pour être une agence à éviter. Après tout ça j'ai juste envie de déménager à nouveau. J'ai un mois de préavis mais je ne sais pas comment casser le bail.

Par **morobar**, le **11/08/2020** à **10:57**

Bonjour,

EN quoi cette agence serait-elle illégale ?

En fait vous avez décidé pour ne pas payer quoique ce soit de vous dém...tout seul et êtes tombé sur ce qu'on nomme "un marchand de sommeil".

En fait il n'y a pas d'agence mais un loueur de biens;

*Pour vous désengager du bail il faut une lettre recommandée, avec un préavis de:

* logement vide 3 mois sauf régions tendues préavis 1 mois

* logement meublé: préavis 1 mois.

Il doit exister une ADIL (A orleans : **19 rue des Huguenots. 45000 Orléans.** Horaires d'ouverture. Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.)

Vous y trouverez de l'aide spécialisée aux locataires.

Par **Ismaelle**, le **11/08/2020** à **11:01**

L'agence en elle même n'est pas illégale c'est plutôt leur pratiques mais je ne savais pas comment mettre ça dans le titre^^'

D'accord je vais les contacter merci beaucoup pour votre réponse :)